



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS 1101-78, 1101-79 ET 1101-80

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, adoptait les règlements suivants :

- *Règlement 1101-78 amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production dans certaines zones agricoles et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Julie, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-254, C-258 ou C-259;*
- *Règlement 1101-79 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences;*
- *Règlement 1101-80 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neufs dans la zone I-155.*

La Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a délivré les certificats de conformité en date du 14 décembre 2018.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 14 décembre 2018 et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 19 décembre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate